



L'an deux mille vingt-deux le 22 du mois de septembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Champenoux après convocation légale du 16 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

**Présents :** Monsieur RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude  
M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique  
Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge  
M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard  
M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGLESCHMITT Agnès - M. FAGOT REVURAT Yannick  
Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe  
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony  
Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS  
Magali - M. MATHIEU Denis – Mme HUART Sonia.

**Procurations :** M. DIEDLER Franck à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique  
M. BAUDOUIN Cédric à M. L'HUILLIER Nicolas- M. VOINSON Philippe à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BARTHELEMY  
Philippe à M. RAKOTONDRAMANITRA Haja -

**Excusé(s) :** -

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 39

Pouvoirs : 5

Excusés :

**Votants : 44**

Date d'affichage : 26 Septembre 2022

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 44

Contre

Absentions :

**FINANCES**

07/09/2022

**Budget gestion des déchets –**  
**Autorisation donnée au Président de souscrire une ligne de trésorerie**

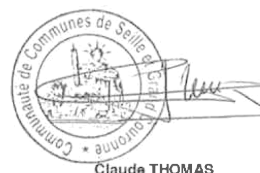
Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charges des finances rappelle que depuis le 1er janvier 2020, le compte de trésorerie de la communauté de communes est affecté selon chaque budget communautaire (budget principal, budget assainissement, budget SPANC, et budget des OM)

Du fait du décalage entre les dépenses et les recettes constatées en fin d'année, le budget gestion des déchets ne bénéficie pas toujours d'une trésorerie suffisante pour couvrir les dépenses de début d'année. C'est pourquoi, afin d'assurer un niveau de trésorerie suffisant pour faire face au paiement des dépenses à compter du 1er janvier 2023, il est proposé de mobiliser une ligne de trésorerie sur ce budget, d'un montant maximum de 250 000 €. Il rappelle également que les tirages sur cette ligne ne seront effectués qu'en cas de nécessité. La non-utilisation de cette option n'engendrerait que les frais de dossier de souscription.

Nicolas LE GUERNIGOU propose donc aux élus communautaires d'autoriser le président à solliciter les établissements bancaires et à signer tous les documents utiles à la souscription d'une ligne de trésorerie après analyse et validation par la commission finances

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** le président à solliciter les établissements bancaires et à signer tous les documents utiles à la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 250 000 € après analyse et validation par la commission finances.



CLAUDE THOMAS  
2022.09.27 08:42:39 +0200  
Ref:20220926\_152601\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président